



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 février 2019 — N° 14

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire d'ordination du curé Roland Dagenais.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire dans la circonscription de Saint-Laurent.

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de féliciter M. Mario Charest, lauréat du prix Richard-Gagné.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire dans la circonscription de Westmount–Saint-Louis.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de féliciter M. Daniel Gauthier, lauréat du prix Jean-Karam.

14 février 2019

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Benoît Lavoie, luthier de la municipalité de Petit-Saguenay.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage aux victimes de l'attentat du 15 janvier 2016 au Burkina Faso.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Fondation Bon Matin Jeannine-Cossette pour son soutien aux enfants défavorisés.

M. Barrette (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner l'anniversaire de la ville de Brossard.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

14 février 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 5 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 5.

Dépôts de documents

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport d'activité 2017-2018 de la Société du Plan Nord.

(Dépôt n° 360-20190214)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 4 concernant les résidents touchés par les fermetures sans préavis de résidences privées pour aînés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 361-20190214)

14 février 2019

La réponse à la question écrite n° 14 concernant l'accès à un médecin de famille pour les citoyens d'Albanel et des alentours, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. Gaudreault (Jonquière).

(Dépôt n° 362-20190214)

Dépôts de pétitions

M. Tanguay (LaFontaine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 006 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de l'offre en transport collectif à Rivière-des-Prairies.

(Dépôt n° 363-20190214)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À 10 h 56, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 15.

14 février 2019

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 13 février 2019, sur la motion proposée par Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des propos du premier ministre du Québec tenus le 29 janvier dernier à l'effet que les 18 000 dossiers d'immigration seraient traités selon les anciennes règles;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter l'engagement du premier ministre et de revoir la décision du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion visant à annuler les 18 000 dossiers d'immigration déjà ouverts.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 29 en annexe)

Pour : 47 Contre : 65 Abstention : 0

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Richard (Duplessis), Mme Dorion (Taschereau) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale profite de cette journée consacrée à l'amour et à l'amitié pour témoigner de toute sa considération pour les personnes qui souffrent de solitude;

14 février 2019

QUE l'Assemblée nationale rappelle qu'un tiers des ménages québécois est aujourd'hui composé de personnes seules;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la solitude mine la santé mentale et physique de ceux et celles qui en souffrent et que l'isolement social et l'ennui sont associés à plusieurs risques de maladies graves telles l'infarctus et l'AVC;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'augmenter le soutien aux initiatives destinées à briser l'isolement des personnes seules, particulièrement chez les aînés.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), présente une motion concernant le conflit entre l'Espagne et la Catalogne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souhaite et encourage le retour des Expos à Montréal;

QUE l'Assemblée nationale invite les investisseurs à se mobiliser pour trouver les capitaux privés nécessaires à la venue d'une équipe professionnelle de baseball à Montréal;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de ne pas verser de subventions pour la construction d'un stade ou l'achat d'une équipe de baseball.

14 février 2019

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Ghazal (Mercier) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le quarantième anniversaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, créé par le ministre Marcel Léger, qui a eu lieu en décembre 2018;

QU'elle reconnaisse qu'il s'agit d'une référence internationale en matière de protection de l'environnement;

QU'elle reconnaisse sa contribution au développement durable ainsi qu'à la démocratie participative du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 21 février 2019;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Fédération québécoise des municipalités

14 février 2019

Union des municipalités du Québec
Bureau d'assurance du Canada
Protecteur du citoyen
Croix-Rouge
Corporation des assureurs directs de dommages du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE la ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis.

14 février 2019

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.
-

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du Vérificateur général du Québec portant sur son rapport annuel de gestion 2017-2018 et sur ses engagements financiers; puis en séance de travail afin de procéder à l'audition du Vérificateur général du Québec; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions ou les recommandations à la suite de cette audition;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et d'organiser ses travaux.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 février 2019, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) s'adressera à M. Lacombe, ministre de la Famille, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les impacts négatifs de la promesse irréaliste du gouvernement caquiste d'implanter des maternelles 4 ans mur à mur sur le réseau des services de garde sans aucune évaluation ni planification du gouvernement ».

14 février 2019

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 58, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « Le projet irréaliste du gouvernement caquiste de vouloir imposer la maternelle 4 ans mur à mur ».

À 18 h 13, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 février 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

14 février 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) :

(Vote n° 29)

POUR - 47

Anglade (PLQ)	Fournier (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Proulx (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Leduc (QS)	(Jean-Talon)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 65

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	